



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lignes

Question écrite n° 5743

Texte de la question

Mme Christiane Papon attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur la décision de supprimer l'exploitation ferroviaire de marchandises entre Boissy-Saint-Leger et Brie-Comte-Robert, au profit d'un transfert sur route. Ce choix aurait pour inconvénient d'accroître la circulation sur la RN 19 et d'augmenter non seulement les nuisances (bruit, pollution de l'air) mais aussi les risques d'accidents, dans le département du Val-de-Marne. Elle lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour pallier cet accroissement du trafic routier et des nuisances qui l'accompagnent.

Texte de la réponse

Reponse. - Compte tenu de la mise en service de l'interconnexion des TGV en région parisienne qui utilisera une partie des emprises de la voie ferrée Boissy-Saint-Leger - Brie-Comte-Robert, le trafic marchandises des gares de Villecresnes, Santeny, Servon et Brie-Comte-Robert ne sera plus assuré par fer. Étant donné l'importance réduite du trafic en cause, les inconvénients d'une reorganisation de la desserte restent limités. La SNCF proposera à ses clients de nouvelles prestations soit par Fercam, soit par utilisation des techniques de transport combiné. À cet égard, il convient de signaler les avantages procurés par la proximité du site de Valenton ou des installations très performantes, centre multitechnique, base logistique, relayées par d'excellents acheminements, permettent d'offrir un service de grande qualité.

Données clés

Auteur : [Mme Papon Christiane](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5743

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3405